

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2018**

**Etaient présents :**

**Monsieur PHILIPPS Clément, Maire**

**Mrs SCHNEIDER Jean-Pierre, KRILOFF Sébastien, MATHIEU Vincent**

**Mesdames WEISSENBURGER Joëlle, WESCHLER Laetitia, HORNEMANN Katia,  
KOSS Marie-Odile**

**M. WURSTER Henri donne pouvoir à M. PHILIPPS Clément**

**M. ROTHERMANN Joël donne pouvoir à Mme HORNEMANN Katia**

**M. BOLLMANN Daniel donne pouvoir à M. KRILOFF Sébastien**

### **1) Travaux de voirie**

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré décide de réaliser des travaux de voirie rue des Roses, rue de la Haute Vienne et réfection de trottoirs rue des Roses, rue du Rhin et rue Neuve.

Les travaux ci-dessus énumérés sont confiés à l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 45.628,00 € H.T.

Voté à l'unanimité.

### **2) Recensement de la population 2019**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du recensement de la population qui aura lieu à Neuhaeusel du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 et de la nomination d'un coordonnateur communal (Mme MARTIN Alexandra) avec un agent recenseur (Mme SCHNEIDER Clairette).

Le Conseil Municipal, après délibération donne son avis favorable.

### **3) Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Arrêté**

*Rapport présenté par Monsieur le Maire*

**VU** la délibération en date du 15 juin 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et définissant les modalités de concertation,

**VU** le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord approuvé le 28 novembre 2013,

**VU** les débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) tenus en conseil communautaire le 29 février 2016, et entre novembre 2015 et décembre 2016 au sein des différents conseils municipaux, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

**VU** la délibération du conseil communautaire en date du 20 juin 2016, décidant d'appliquer les dispositions du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015, relatif à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme,

**VU** la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de projet de PLUi,

**VU** le projet de PLUi arrêté au conseil communautaire en date du 18 juin 2018,

**VU** le PLUi arrêté transmis pour avis aux communes membres du Pays Rhénan en date du 25 juin 2018.

#### *Décision*

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

**EMET** un avis défavorable ( 3 voix pour : PHILIPPS – SCHNEIDER – WURSTER ; 1 abstention : KOSS ; 7 voix contre : KRILOFF – HORNEMANN – WESCHLER – ROTHERMANN – BOLLMANN – MATHIEU – WEISSENBURGER) sur le projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire du Pays Rhénan en date du 18 juin 2018, et notamment sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent directement la commune.

**DEMANDE** de prendre en compte les remarques telles qu'elles figurent sur le document annexé à la présente délibération.

#### **4) Tarifs de la petite salle communale**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, décide d'appliquer le tarif suivant à la petite salle :

Personne de Neuhaeusel : 50 €

Personne non résident à Neuhaeusel : 65 €

En cas de location de la salle communale le montant de la petite salle du haut sera de 30 €.

Voté à l'unanimité.

#### **5) Divers**

Monsieur le Maire va demander un devis pour refaire la cour de l'école (macadam)

